

 <p>ECOLE DE SERGY 316 Route de Thoiry 01630 - Sergy</p>	<h1>RENTREE 2021-2022</h1> <h1>INSCRIPTIONS</h1>	 <p>académie Lyon</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain éducation nationale</p>
--	--	--

ADMISSION ET INSCRIPTION DES ENFANTS NES EN 2018 OU NOUVEAUX RESIDENTS DANS LA COMMUNE

Les enfants nés en 2018, seront admis dans une classe maternelle à la rentrée 2021. Les nouveaux résidents pourront également se présenter.

Avant de prendre rendez-vous avec l'école il est nécessaire de se rapprocher de la mairie afin d'obtenir un certificat de pré-inscription. (mairie@sergy.fr)

Une fois le certificat de pré-inscription obtenu l'inscription à l'école se fait sur rendez-vous. Pour cela merci de contacter l'école par mail : ce.0010118y@ac-lyon.fr

La directrice étant déchargée les mardis, les rendez-vous se feront dans le bureau de direction aux dates suivantes : **le 30 mars, le 6 avril, le 27 avril et le 4 mai.** (Vous pouvez venir avec l'enfant concerné).

Pour le rendez-vous d'inscription à l'école, merci de vous munir des pièces suivantes :

- certificat de pré-inscription de la Maire,
- copie des vaccins antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique à jour,
- copie du livret de famille établissant la filiation
- justificatif de détention de l'autorité parentale **en cas de divorce** (photocopie du jugement de divorce)
- certificat de radiation de l'ancienne école (**pour les enfants ayant déjà été scolarisés**)

En l'absence de l'un de ces documents, l'inscription ne pourra pas avoir lieu.

Mme RAFFIN, Directrice de l'école de Sergy